

# Une institution nationale des droits humains manque en Suisse

**Daniel Bolomey**, secrétaire de la Section suisse d'Amnesty International, salue les efforts de la Suisse en faveur des droits humains à l'étranger mais regrette ses faiblesses à l'intérieur



Les droits humains ne seraient-ils bons que pour l'exportation? On peut légitimement se poser la question à la lecture du Rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme qui sera discuté aux Chambres mardi. Le Conseil fédéral nous donne à voir dans ce rapport tout ce qui est entrepris à l'étranger pour que les droits humains soient respectés, en détaillant son travail de «missionnaire», mais sans se pencher en aucune manière sur sa responsabilité de garantir les droits fondamentaux en Suisse aussi. Des plus démunis, des sans-papiers, des déboutés de l'asile, pas un mot. Les droits humains, c'est bon pour les autres. Or, c'est à l'aune de la façon dont un Etat traite les personnes les plus vulnérables sur son propre territoire que l'on peut juger de sa crédibilité en matière de respect des droits fondamentaux.

Une conviction sous-tend ce rapport: la Suisse est un pays phare et pourquoi pas le dire modèle en matière de droits humains. C'est vrai, Micheline Calmy-Rey a contribué à faire de l'engagement de la Suisse en

faveur des droits humains et de la paix la pierre angulaire du positionnement de notre pays au sein des Nations unies dont il est membre depuis 2002. C'est vrai, le rapport du Conseil fédéral est excellent dans son approche générale des défis et des exigences qui se posent au monde en matière de droits humains. La vision est globale, l'approche est sensible aux minorités, l'articulation entre les droits civils et politiques et les dangers que fait courir aux populations les plus vulnérables le non-respect des droits économiques, sociaux et culturels, les droits des femmes, les dangers d'abus par les Etats dans le cadre de la «guerre contre le terrorisme», l'interdiction absolue de la torture, bref, tout y est. Ou presque...

Mais une lecture attentive du rapport et un retour sur quelques récentes décisions – ou non-décisions – du Conseil fédéral indiquent pourtant qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et que le rapport en question manque considérablement de souffle et de perspectives.

Le rapport reste pour l'essentiel muet sur l'esquisse d'une politique cohérente en matière de droits humains ou se contente de généralités.

Pas d'analyse critique du processus de ratification des traités internationaux; rien par exemple dans le rapport sur le fait qu'un Protocole facultatif au Pacte I des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels est en cours d'élabora-

tion. Un silence guère étonnant lorsque l'on sait les réserves exprimées par la Suisse sur celui-ci. Mais pourquoi ne pas le dire et offrir au Parlement une vision d'ensemble de la situation?

Plusieurs faits majeurs viennent malheureusement confirmer que ces manques du rapport correspondent à une pratique. Entre la publication du rapport et sa discussion, le Conseil fédéral a annoncé, bien que très tardivement pour le

*Espérons que le parlement saura exiger que notre exécutif fédéral quitte l'autosatisfaction*

pays initiateur de l'idée, sa décision de soumettre au parlement la ratification du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture. Fort bien, car celui-ci est un instrument fondamental pour combattre la torture et institue un mécanisme de contrôle et de surveillance des lieux de détention dans tous les Etats parties. Mais le Conseil fédéral refuse d'allouer à la Commission de visite prévue par le Protocole les ressources adéquates pour effectuer son travail. Il s'agit selon tous les experts d'un mécanisme au rabais, parfaitement indigne du pays qui a initié la

même démarche en Europe à l'initiative du banquier genevois Jean-Jacques Gautier.

Autre élément de déception: la mollesse de notre pays en ce qui concerne la collaboration inacceptable des Etats européens aux pratiques des «restitutions» extraordinaires orchestrées par la CIA dans le cadre de la prétendue lutte contre le terrorisme. En Italie, on lance des mandats d'arrêt contre les agents de la CIA coupables d'enlèvement et on démet le chef des services secrets. En Suisse, on se dépêche d'attendre les résultats de l'enquête...

Enfin, le rapport pêche par l'absence complète de perspective en ce qui concerne la création en Suisse d'une véritable institution nationale des droits humains chargée de vérifier les engagements de la Suisse et de conseiller cantons et acteurs de l'économie sur les progrès à réaliser en la matière. Et ceci cinq ans après l'adoption d'une initiative et d'un postulat en ce sens dans les deux Chambres du parlement.

Espérons que Micheline Calmy-Rey utilisera son année présidentielle pour faire bouger aussi les choses. Ou que le parlement saura exiger de notre exécutif qu'il quitte l'autosatisfaction du rapport pour des mesures effectives et concrètes en faveur d'une politique visionnaire et cohérente en matière de droits humains. Il en va de la crédibilité de la Suisse au plan international.

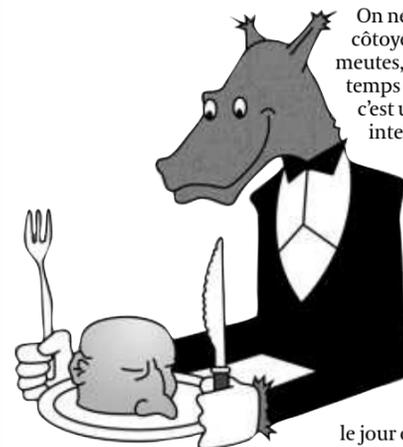
## Vous et nous

### Vous écrivez

## Le loup, peu dangereux pour l'homme?

André Bovay-Rohr, Colombier (VD)

J'ai lu l'article du professeur Raphaël Arlettaz et de Pierre-Alain Oggier «Les loups ne se nourrissent pas seulement de moutons» (LT du 14.12.2006) d'un œil dubitatif. Tout à leur intérêt scientifique pour les grands carnivores, ils semblent avoir occulté pourquoi nos ancêtres en avaient très peur: les lieux-dits où le nom du loup apparaît sont innombrables; ils n'ont eu de cesse de l'éradiquer.



On ne pourra certainement pas côtoyer les loups, surtout en temps en temps un accident: c'est un prédateur très intelligent, aussi gros et bien équipé que des molosses. Comme l'a montré notamment l'histoire de la mort de M. Kenton Carnegie au Canada, en décembre 2005 (!).

D'où aussi ma première question: qui sera responsable de la mort d'un enfant, d'un berger ou d'un touriste, le jour où effectivement le titre de l'article

se vérifiera à nos dépens? KORA aura certainement une lourde responsabilité en Suisse, pour avoir prétendu les loups (et les ours) peu dangereux pour l'homme! Sur territoire vaudois, comment vont se déterminer les responsabilités?

Deuxième question: quand un ou deux accidents sérieux auront eu lieu, que proposeront Messieurs Arlettaz et Oggier pour nous débarrasser du danger des loups? L'exemple de l'Alaska et le contenu de leur article (sur les dépenses de gardes-chasse) font penser que ce sera très coûteux et très difficile!

## UE et régimes fiscaux suisses

Daniel Kandaouff, Lausanne

En lisant, dans *Le Temps* du 4 décembre, l'article sur l'irritation de Micheline Calmy-Rey quant aux exigences fiscales de l'UE vis-à-vis de certains régimes d'impositions cantonaux en Suisse, j'ai nettement le sentiment qu'on fait encore une fois pression sur le petit pays qu'est la Suisse. Souvenez-vous des fonds en déshérence, ou des restrictions de survols au-dessus du territoire allemand vers l'aéroport de Zurich (comme si le trafic aérien au-dessus des aéroports de Francfort ou de Munich ne gênait pas plus la population environnante). Maintenant l'UE attaque les régimes fiscaux de certains cantons suisses. Mais pourquoi ne parle-t-on jamais des régimes fiscaux d'un des membres les plus importants de l'UE: la Grande-Bretagne, dont certains territoires possèdent des régimes fiscaux très favorables, à savoir l'île de Jersey, l'île de Man, Gibraltar, sans parler des territoires d'outre-mer comme les British Virgin Islands et les Cayman Islands? N'y a-t-il pas deux poids deux mesures?

Vos lettres, de 1500 à 2000 signes au maximum, sont les bienvenues par e-mail (lecteurs@letemps.ch), par fax (022 799 59 67) ou par poste (Le Temps, courrier des lecteurs, case postale 2570, 1211 Genève 2). Nous nous réservons le droit de les sélectionner ou de les réduire. Vous pouvez aussi exprimer votre point de vue au café électronique du *Temps*, à l'adresse Internet [letemps.ch/forum](http://letemps.ch/forum)

### Vous précisez

Le Temps du 14 décembre

Dans votre article «Charité en Suisse: enquête chez les faiseurs de dons», vous écrivez que «Handicap International envoie ses bénévoles dans les gares alpaguer les voyageurs pressés». Nous tenons à préciser que Handicap International ne fait jamais de collecte de dons sur la voie publique en Suisse. Nous avons constaté par le passé que des personnes sans lien avec l'organisation utilisaient le nom de Handicap International pour solliciter des dons dans les lieux publics et nous en avions informé à chaque fois les médias et les autorités. Handicap International fait produire ses mailings au Cambodge afin de procurer du travail à des femmes en situation précaire ainsi qu'à des étudiants, dans un pays particulièrement appauvri par la guerre. Pour tout complément d'information nous remercions le public de contacter le bureau de Handicap International à Genève.

### Nous rectifions

Le Temps, vendredi 15 décembre

Contrairement à ce que nous avons écrit dans le sous-titre d'une tribune d'Eric Bonjour, ce dernier n'est pas vice-président du Grand Conseil vaudois mais député et vice-président de l'UDC Vaud.

# Vaincre la violence extrême en comprenant les mécanismes

**Philippe Cotter**, auteur de «Nazisme, terrorisme et tueurs en série. L'énigme de la violence extrême», estime qu'il est possible d'éliminer les effets les plus négatifs de cette violence



Les planificateurs de génocides, terroristes et tueurs en série présentent une caractéristique commune déroutante: leur déchéance psychologique inévitable. Comme l'a dit Martin Luther King, «le mal porte en soi les germes de sa propre destruction». D'où vient ce déclin programmé des forces obscures, qui devrait nous rassurer en ces temps chaotiques?

Pour que les auteurs de violences extrêmes puissent accomplir leurs actes de façon répétée sans mettre en cause leur confort mental, ils doivent éliminer tout remords, ce qui nécessite la construction d'une vision du monde (une *Weltanschauung*) qui justifie les actes commis, et inverse le rapport de culpabilité avec les victimes. Hitler affirmait dans *Mein Kampf* déjà que «le juif n'est pas la victime, mais bien l'agresseur».

Une telle idéologie, déculpabilisante, engendre une conflictualité cachée chez l'individu violent. Celui-ci obtient, certes, lorsqu'il commet ses actes, une

revalorisation personnelle rassurante, puisqu'il fait étalage de sa force, mais, dans le même temps, sa paranoïa, liée à son statut permanent de victime autoproclamée, devient envahissante, et l'enferme dans une radicalisation de plus en plus marquée.

Cette spirale, bien observée chez Hitler, Staline et chez le tueur en série américain le plus connu, Ted Bundy, prélude à la déchéance psychologique, lorsque l'individu perd le contrôle des forces destructrices qu'il a tenté de manipuler.

Ce type d'évolution est dangereux pour l'environnement social: l'agresseur récidiviste, prisonnier d'une logique implacable, perd progressivement sa capacité à reconnaître le caractère contre-productif des raisonnements dans lesquels il s'enferme. Plus le processus avance, plus il se sent persécuté, et plus il s'estime légitimé à commettre des agissements de grande cruauté.

Comment contrer le cycle de la violence extrême et prévenir ses effets dévastateurs? La connaissance scientifique nous permet de reconnaître les individus violents, de les «profilés», afin de les empêcher de détourner à leurs propres fins les commandes d'un Etat, des réseaux sociaux en difficulté (terrorisme), ou, pour l'individu agis-

sant seul, de s'attaquer à des victimes isolées.

Depuis une vingtaine d'années, des progrès considérables ont été faits dans ce sens par les sciences sociales. La généalogie des génocides, en particulier de la Shoah et du drame rwandais, a été analysée en détail dans les années 80 et 90 (Burrin, Browning, Kershaw, Prunier, Hatzfeld). Après la chute du mur de Berlin, en 1989, l'ouverture des

*Prisonnier de sa logique, le récidiviste perd progressivement sa capacité à voir que son raisonnement est contre-productif*

archives dans les pays européens du bloc communiste a permis de mieux comprendre la dynamique sociale à l'origine des violences révolutionnaires (Werth, Davies, Getty). Les enquêtes des agents du FBI (Ressler, Douglas, Hazelwood), parues au début des années 90, à l'origine de la figure du tueur en série, ont également décrit de façon précise le fonctionnement des auteurs isolés de violences extrêmes. Quant aux responsables d'attentats terroristes, l'abondante littérature qui a

suivi le 11 septembre (Kepel, Burke, Sageman) a relevé la dimension locale des problématiques sous-tendant leurs actions ainsi que l'absence de front social hostile unifié.

Toutes ces études (mises en parallèle dans nos travaux), qui permettent de reconnaître les pathologies individuelles et collectives de l'extrémisme, soulignent une caractéristique finalement rassurante de l'ultra-violence: ses mécanismes s'articulent toujours dans la durée longue. Il n'y a pas de hasard, pas de «pétage de plombs». Les processus se mettent en place le long d'une rationalité, certes perverse, mais déchiffrable. Il faut donc, dans une visée préventive, agir au plus tôt, dès l'apparition des premiers symptômes. A contrario, les individus et les groupes qui ne sont pas engagés sur la voie de la violence extrême ne recourent jamais à elle, et restent accessibles au dialogue, toujours possible, même dans les conditions de vie les plus conflictuelles.

Une bonne connaissance de la violence extrême est porteuse de progrès, non pas de désespoir. L'élimination de ses effets les plus négatifs n'est pas une utopie, mais un objectif raisonnable, à poursuivre avec calme et détermination.

\* *Eclectica*, Genève, 2006.